



Rapport annuel du projet de loi S-211

Lutte contre

Le travail des enfants et le travail forcé

*dans les chaînes
d'approvisionnement*

**Nom légal de l'entité déclarante : Bento
Inc.**

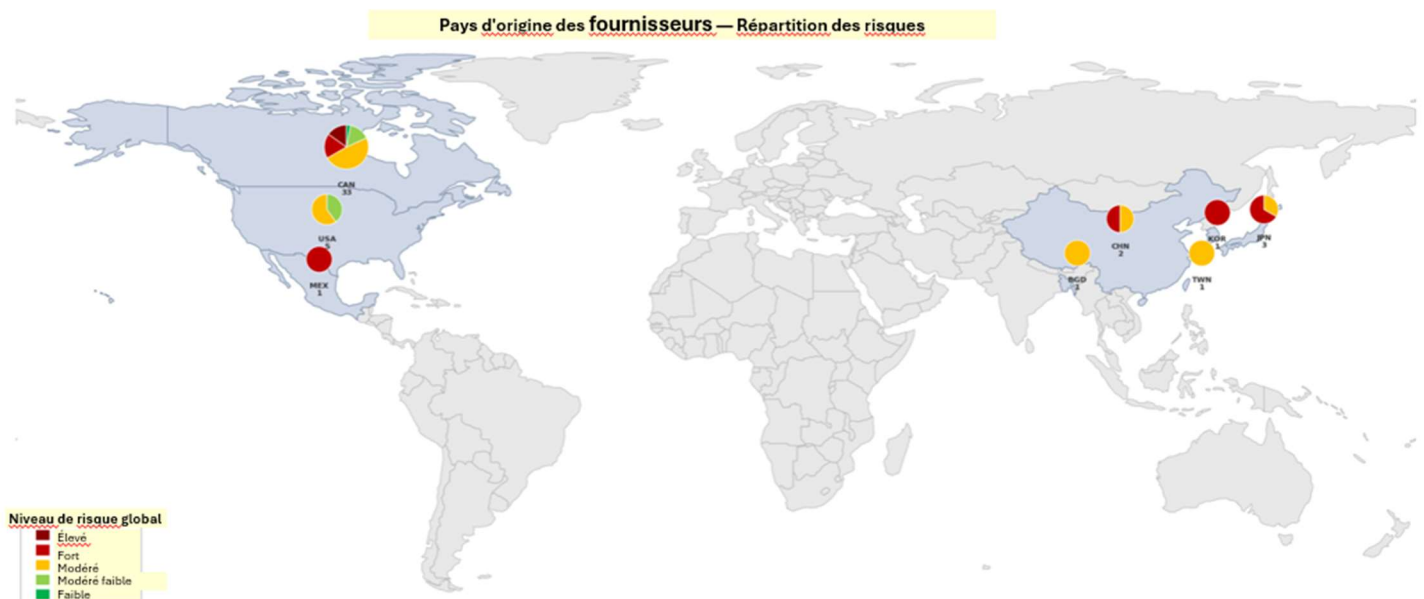
Année de déclaration financière :

Janvier 2025 - décembre 2025

Les mesures prises par Bento au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à toutes les étapes de la production de biens au Canada ou ailleurs par l'entité ou de biens importés au Canada par l'entité.

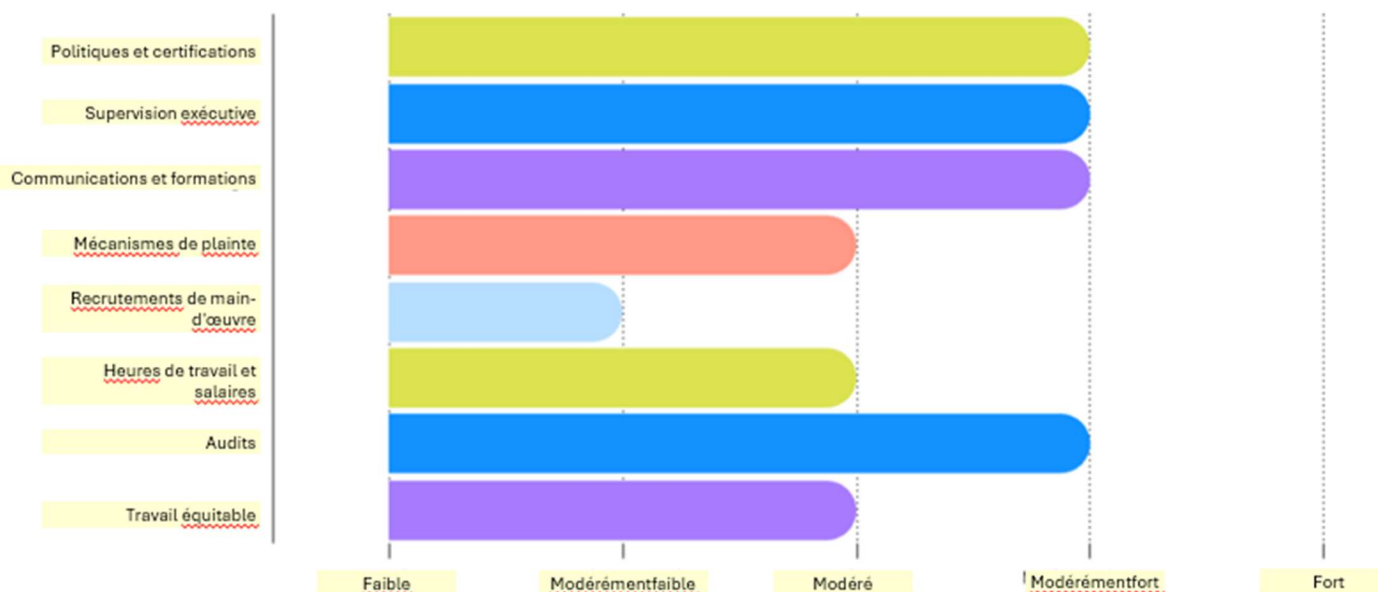
Au cours de l'exercice précédent, notre entité a mis en œuvre plusieurs mesures pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement au Canada et à l'étranger. Ces mesures sont les suivantes:

- Cartographie des activités: Nous avons systématiquement cartographié nos activités afin d'identifier les zones susceptibles de présenter des risques de travail forcé et de travail des enfants. La carte ci-dessous met en évidence les niveaux de risque par région.



- Cartographie des chaînes d'approvisionnement : Nos efforts s'étendent à la cartographie de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, ce qui nous permet de comprendre clairement les points de risque potentiel.
- Réalisation d'évaluations internes : Nous avons mené des évaluations internes approfondies afin d'évaluer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre des activités et des chaînes d'approvisionnement de notre organisation.

Évaluation des droits humains de votre organisation



Remarque : l'évaluation des droits de l'homme ci-dessus reflète notre référence pour 2024 et reste un critère pertinent pour mesurer nos performances actuelles.

- **Politiques et processus de diligence raisonnable:** Nous avons élaboré et mis en œuvre des politiques et des processus de diligence raisonnable conçus pour identifier, traiter et interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement. En 2025, Bento a continué à demander à ses fournisseurs de fournir leurs politiques ou déclarations sur le travail forcé et le travail des enfants, afin de s'assurer qu'ils démontrent clairement leur position sur ces questions cruciales avant de procéder à leur intégration. Nous avons étendu cette pratique à partir de 2024, en augmentant le nombre de fournisseurs auxquels nous avons demandé des politiques et des déclarations sur le travail forcé et le travail des enfants.
- **Formation des fournisseurs:** en 2025, nous avons continué à développer notre programme de sensibilisation des fournisseurs afin de les inclure dans notre programme de formation contre l'esclavage moderne, en demandant aux fournisseurs qui ont déjà suivi la première phase de notre programme de diligence raisonnable de suivre une formation sur l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement.
- **Exercice de hiérarchisation:** Un exercice de hiérarchisation a été réalisé pour concentrer nos efforts de diligence raisonnable sur les risques les plus graves de travail forcé et de travail des enfants. Nos outils tiers évaluent chaque fournisseur afin de nous permettre de comprendre exactement quels sont les fournisseurs qui représentent le risque le plus élevé dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons ensuite utilisé ces informations pour décider qui devait s'engager activement dans des efforts d'atténuation des risques élevés. Grâce à cette méthode de hiérarchisation, nous avons identifié 4 nouveaux fournisseurs à haut risque pour un examen/engagement supplémentaire et avons élargi l'engagement avec la formation décrite ci-dessus.

- Suivi des fournisseurs: Nous avons mis en place des mécanismes de contrôle pour nos fournisseurs afin de garantir le respect de nos normes contre le travail forcé et le travail des enfants. Ces mécanismes comprennent la surveillance des médias défavorables pour suivre les nouveaux risques dans notre espace, la mise à jour des classements des risques sur la base des nouvelles orientations des ONG et des agences gouvernementales, ainsi que la cartographie de la chaîne d'approvisionnement qui est mise à jour lorsque de nouvelles données commerciales sont disponibles.
- Suivi des performances: Nous avons élaboré et mis en œuvre des procédures pour suivre et évaluer en permanence nos performances en matière de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. Par exemple, nous avons ajouté de 4 fournisseurs supplémentaires contrôlés par rapport au rapport de l'année dernière. Nous avons étendu notre évaluation des risques à un plus grand nombre de produits que nous achetons et nous avons mis en place un nouveau programme de formation à la chaîne d'approvisionnement en matière de droits de l'homme qui comprend un suivi des présences et des progrès.

Grâce à ces mesures, notre entité s'engage à respecter des pratiques de travail éthiques et à garantir l'intégrité de nos chaînes d'approvisionnement.

Notre structure, notre activité et notre chaîne d'approvisionnement

Bento est spécialisé dans la fourniture de sushis emballés, d'aliments préparés et de plats asiatiques chauds prêts à être réchauffés ou préparés à la demande. Notre société exploite plus de 860 sites par le biais de divers canaux commerciaux, notamment des commissaires, des restaurants et des restaurants à service rapide (QSR). Nous proposons une gamme variée de lignes de produits et de marques à travers ces canaux, chacun avec des portefeuilles de produits distincts tout en utilisant la même chaîne d'approvisionnement.

Bento utilise un modèle de distribution qui repose principalement sur deux distributeurs pour fournir la plupart de nos produits. Pour améliorer la gestion de sa chaîne d'approvisionnement, Bento a procédé à une analyse approfondie de 49 fournisseurs de distribution.

Nos politiques et nos procédures de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants.

Engagement des fournisseurs — Avant de nous engager avec un fournisseur, nous lui demandons de reconnaître et de signer notre Guide d'approvisionnement responsable, qui comprend des dispositions sur le travail des enfants et le travail forcé.

En outre, les fournisseurs doivent nous fournir leurs politiques écrites actuelles sur le travail des enfants et le travail forcé afin de s'assurer qu'ils respectent nos normes et qu'ils sont des partenaires dignes de confiance. Nous avons également mis en place un programme d'approbation des fournisseurs, qui consiste à sélectionner les fournisseurs en fonction de nos exigences spécifiques avant qu'ils ne soient approuvés.

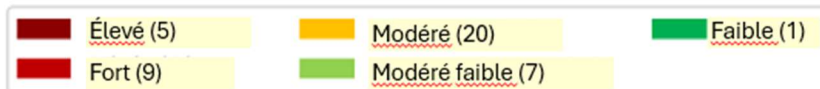
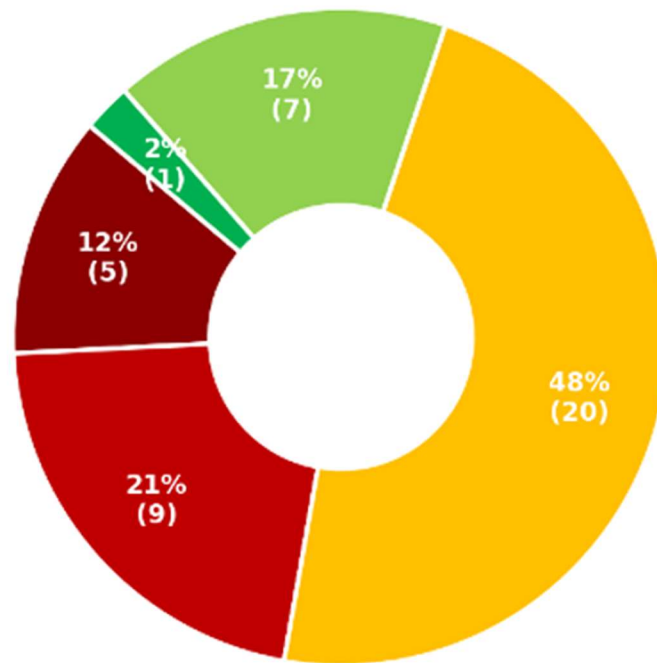
En 2026, nous prévoyons d'étendre et d'automatiser considérablement notre processus de collecte de documents et de certifications par l'intermédiaire de partenaires tiers, ce qui permettra une vérification plus complète et plus efficace de la conformité dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Les parties de notre entreprise et de nos chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque.

Nous avons pris des mesures importantes pour identifier les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre entreprise et de nos chaînes d'approvisionnement, tout en reconnaissant qu'il existe encore des lacunes dans nos évaluations, mais nous avons fait des progrès dans les domaines suivants:

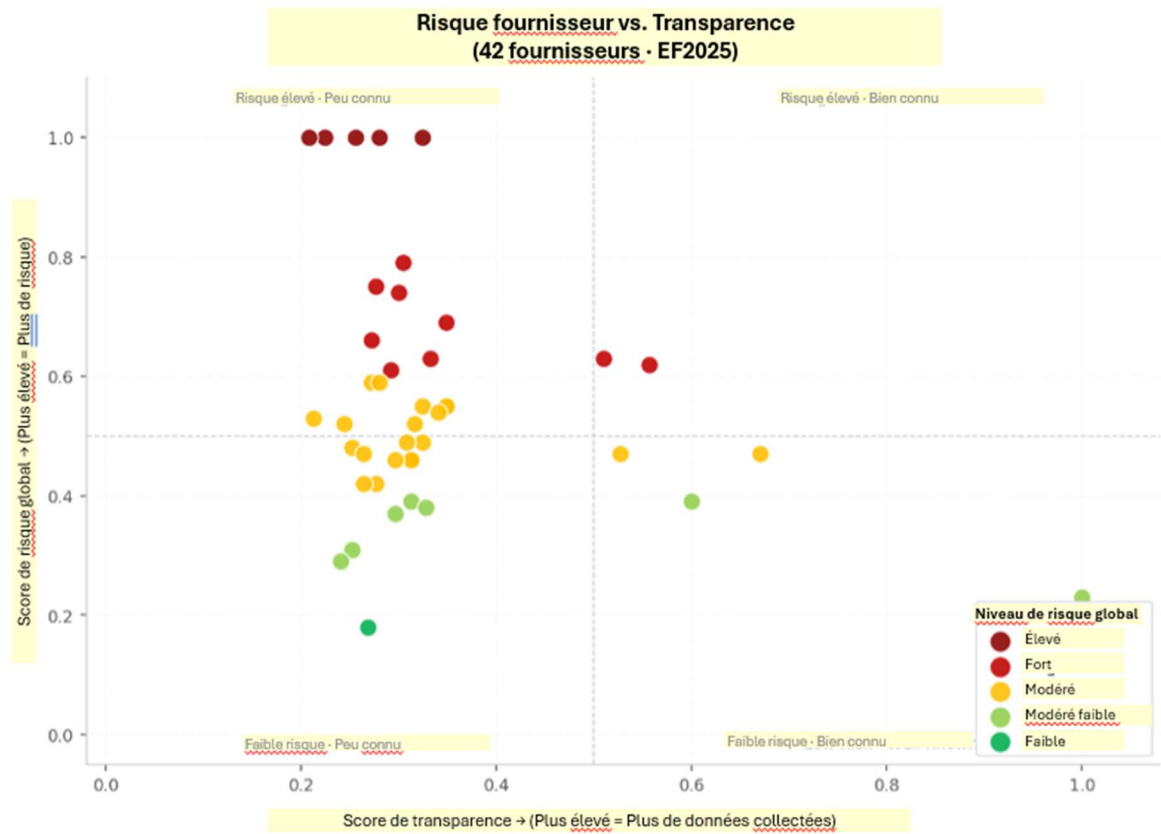
Identification des risques : Nous avons lancé un processus d'identification des risques au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Ce processus est en cours et nous reconnaissons qu'il existe encore des domaines qui nécessitent une évaluation et une attention plus poussées.

**Distribution globale des risques fournisseurs
(42 fournisseurs, EF2025)**



Le pourcentage de nos fournisseurs à haut risque a considérablement augmenté au cours de l'exercice 2024, à mesure que nous avons élargi notre couverture des fournisseurs et notre collecte de données. Au cours de l'exercice 2025, ce chiffre a depuis diminué, un résultat que nous attribuons à l'efficacité de notre programme d'engagement des fournisseurs. À mesure que les fournisseurs collectent et partagent davantage de documents et de certifications, leurs scores de risque reflètent les progrès réalisés. Nous considérons cela comme un signe positif indiquant que notre approche d'engagement entraîne des changements significatifs.

Obtenir un point de vue global — Outre le suivi de notre exposition au risque, nous suivons également la quantité de données que nous avons acquises sur nos fournisseurs. Cette mesure de transparence nous permet non seulement de déterminer le risque de nos fournisseurs, mais aussi de déterminer le degré de confiance que nous pouvons avoir dans cette évaluation du risque



19 upstream relations with warnings.

19 relations en amont avec avertissements.

Avertissement Trade History with Entity from Sheffield

- Risque travail forcé (Historique commercial)
- Risque travail forcé (Historique commercial)
- Risque travail forcé (Historique commercial / fournisseur / fournisseur avec entité désignée du Xinjiang)

Directors/officers

Directeurs/Responsables

Warnings

Avertissements with Xinjiang Entities

- Forced Labor Risk (Direct Trading History with Xinjiang Import Controls)
- Risque travail forcé (Historique direct avec)
- Risque travail forcé (Historique direct / Entités)
- Risque travail forcé (Commerce fournisseur / Entités du Xinjiang)
- Risque travail forcé (Commerce fournisseur / Entités du Xinjiang)

Directors/officers

Directeurs/Responsables

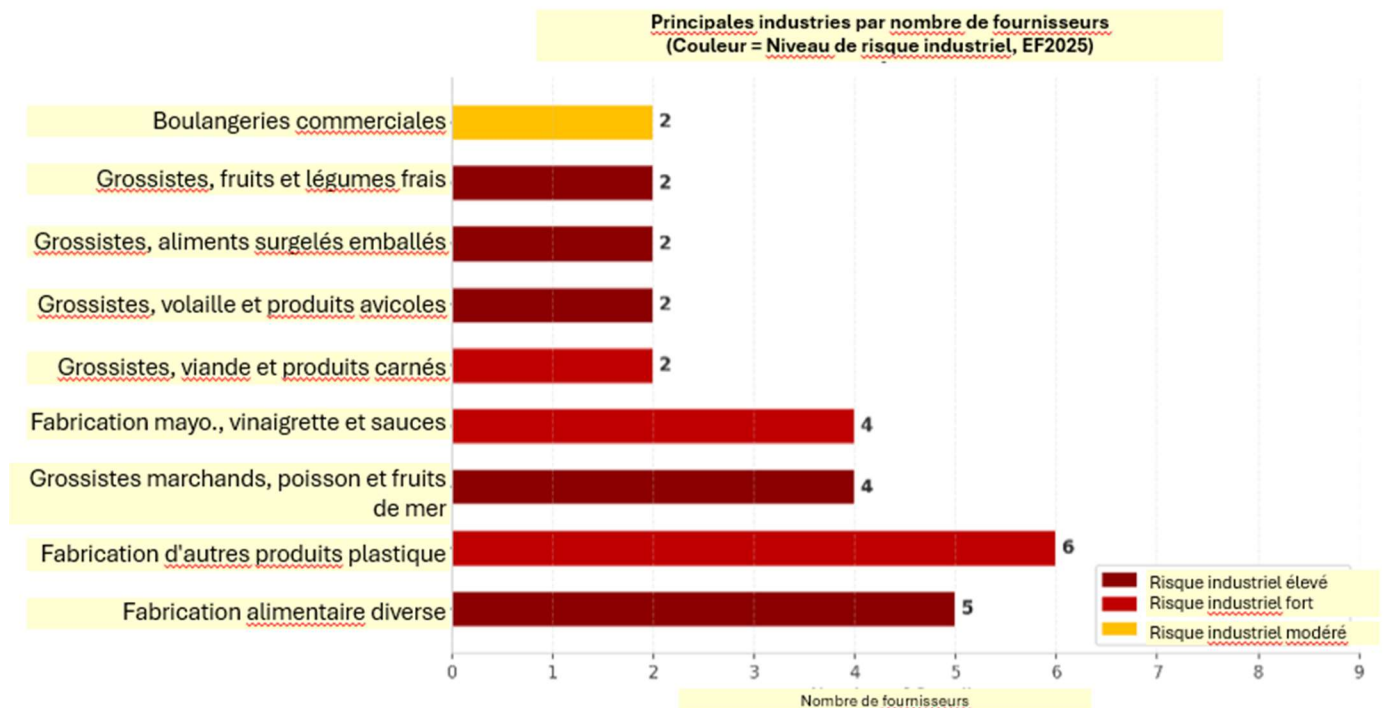
Détails des expéditions

- 4 Dernières expéditions vers [destination]
- Expéditions agrégées vers [destination]

5	+	2	...
5	+	14	...
5	+	7	...
5	+	6	...
1	+	1	...
1	+	1	...
1	+	1	...
1	+	1	...
5	+	1	...
5	+	1	...
5	+	6	...
5	+	14	...
5	+	10	...
5	+	2	...
2	+	1	...
2	+	1	...
2	+	11	...
2	+	1	...
1	+	1	...
1	+	2	...

Anonymisée à des fins de confidentialité, cette image est un exemple de chemin de cartographie réel de notre chaîne d'approvisionnement vers le 4e niveau. Chaque relation représente un manifeste d'expédition, un fi le de douane ou un autre document d'identification reliant ces entités entre elles et nous permettant de voir la profondeur et l'étendue de l'exposition au risque de notre chaîne d'approvisionnement.

Risques liés au travail forcé : Nous avons identifié le recours au travail forcé comme un risque significatif au sein de notre chaîne d'approvisionnement, en particulier dans l'industrie de la pêche. Ce secteur a été considéré comme à haut risque en raison de la complexité de ses chaînes d'approvisionnement et de la prévalence de pratiques d'exploitation de la main-d'œuvre.



En utilisant des sources de données tierces, nous pouvons cartographier et mettre en évidence les entités de notre chaîne d'approvisionnement qui ont des relations problématiques avec le travail

En utilisant des sources de données tierces, nous pouvons cartographier et mettre en évidence les entités de notre chaîne d'approvisionnement qui entretiennent des relations problématiques liées au travail forcé.

Toute mesure prise pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants.

Bento s'appuie sur l'industrie de la pêche pour s'approvisionner en composants de ses produits de base. C'est pourquoi nous avons mis en œuvre les politiques suivantes :

- Classer par ordre de risque une sélection de nos fournisseurs de niveau 1 et de niveau 2 en fonction de leur secteur d'activité et de leur pays d'origine.
- Surveiller régulièrement les médias pour repérer les mentions de nos fournisseurs et

de leurs secteurs d'activité dans les reportages sur le travail forcé et le travail des enfants.

- Suivre l'approvisionnement des fournisseurs à l'aide de documents douaniers, de registres d'expédition et d'accords de propriété afin de repérer d'éventuelles violations des droits de l'homme.
- Nous utilisons ensuite ces données pour déterminer une liste de fournisseurs prioritaires pour les efforts de sensibilisation et d'atténuation. En 2024, nous avons contacté 5 fournisseurs identifiés comme présentant un risque élevé à modéré et leur avons demandé de remplir une enquête/un questionnaire en ligne sur les droits de l'homme dans le cadre de notre engagement auprès des fournisseurs.
- En 2025, nous avons élargi notre programme de sensibilisation des fournisseurs afin d'atteindre un plus grand nombre d'entre eux. Les fournisseurs qui avaient déjà rempli le questionnaire ont été orientés vers notre programme de formation sur l'esclavage moderne.

Toute mesure prise pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant d'une mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

La collaboration d'abord — En commençant par l'engagement des fournisseurs, notre objectif est de minimiser la perte de revenus des familles vulnérables en travaillant avec nos fournisseurs pour éliminer tout risque de travail forcé par le biais de politiques, de procédures et d'une collaboration plus poussée avec leurs propres fournisseurs en amont. Plutôt que de sauter immédiatement à la résiliation ou d'ignorer le problème, nous espérons que la collaboration conduira à un changement significatif au sein des organisations qui se propagera dans l'ensemble de l'industrie.

Fin du partenariat — Si les problèmes de main-d'œuvre sont trop graves ou si nous estimons que le risque est trop élevé pour continuer à travailler avec un partenaire particulier, nous appliquons la même diligence raisonnable que celle décrite dans le rapport pour l'attribution de nouveaux contrats de fournisseurs. Bien que la résiliation d'un partenariat soit notre dernier recours, nous espérons pouvoir utiliser de nouvelles relations avec des fournisseurs soucieux du respect des droits des travailleurs pour faire progresser l'industrie vers l'équité.

La formation dispensée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants.

Nous collaborons avec une société tierce spécialisée dans la gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, qui propose une formation en ligne sur les droits de l'homme et le travail forcé à l'adresse www.frdmtraining.co. Cette formation est accessible à tous nos employés. En 2024, nous avons rendu sa participation obligatoire pour les membres de nos équipes Assurance qualité et Approvisionnement. En 2025, nous avons poursuivi le programme de formation numérique, en étendant l'obligation de suivre cette formation au-delà des équipes chargées de l'assurance qualité et des achats à un groupe plus large d'employés. Nous prévoyons d'organiser des sessions de formation en présentiel en 2026.

Par ailleurs, les fournisseurs qui avaient déjà rempli notre questionnaire en ligne sur les droits de l'homme ont été orientés vers nos ressources de formation sur l'esclavage moderne, ce qui

constituait une étape logique dans notre processus d'engagement. Cela reflète notre engagement continu auprès des participants existants plutôt qu'une extension plus large du programme de formation aux fournisseurs.

Comment l'entité évalue-t-elle son efficacité à garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement?

Nous utilisons actuellement une solution de gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement d'un tiers qui nous aide à organiser et à suivre les indicateurs clés de performance pour nos efforts d'atténuation des droits de l'homme. Exemples d'indicateurs de performance suivis:

Ces ICP font actuellement l'objet d'un suivi, bien que nombre d'entre eux se rapportent spécifiquement aux activités directes d'engagement et de suivi des fournisseurs. La première phase de notre plan s'est concentrée sur la collecte de ces données et l'élaboration de notre stratégie d'engagement. Au fur et à mesure de la maturation de nos processus, nous espérons pouvoir nous engager de manière proactive auprès des fournisseurs et établir des rapports plus complets sur ces indicateurs clés de performance.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.

- **Nom Complet: Dave Jones**
- **Titre: Président & PDG**
- **Date: March 26, 2026**
- **Signature:** David Jones, J'ai le pouvoir d'engager "Bento Inc. »